

Association Culturelle des Femmes de Montréal  
Women's Art Society of Montreal

Exposition et Vente Annuelle (Choix Du Jury)- 20 au 24 mars, 2010  
(accrochage 19 mars; s.v.p. remettez vos oeuvres 10h-12h)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**En lettres majuscules svp.**

Nom de l'artiste \_\_\_\_\_

# de membre de L'ACFM \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postale \_\_\_\_\_

**Photographie "A":**

**Photographie "B":**

Titre \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Médium \_\_\_\_\_

Médium \_\_\_\_\_

Grandeur encadrée max. 36" x 40"

Grandeur encadrée max. 36" x 40"

**Grandeur sans cadre:**

H \_\_\_\_\_ L \_\_\_\_\_

**Grandeur sans cadre:**

H \_\_\_\_\_ L \_\_\_\_\_

**Grandeur avec cadre:**

H \_\_\_\_\_ L \_\_\_\_\_

**Grandeur avec cadre:**

H \_\_\_\_\_ L \_\_\_\_\_

Poids \_\_\_\_\_  
(max. 12 livres)

Poids \_\_\_\_\_  
(max. 12 livres)

Prix \_\_\_\_\_

Prix \_\_\_\_\_

Encadrement de la qualité musée ici décrit sera accepté:  
Toile tendue sur bois. Bordures de la toile réalisée comme l'oeuvre. L'usage d'adhésif ou autre produit sur les bordures ne sera pas acceptable. Les agrafes sur le dos de l'oeuvre devraient être invisibles.

**La participation exige que la cotisation annuelle due à l'Association Culturelle des Femmes de Montréal doit être payée avant le 1ère octobre, 2009.**

Soumettez le formulaire, la cédule de surveillance, la ou les photographies (consultez #6 guide du soumissions), le chèque non remboursable au nom de l'ACFM (le taux s'inscription est de \$15 pour une soumission ou \$20 pour deux soumissions), et une enveloppe (4 1/8" x 9 1/2") auto-adressée et affranchie.

Envoyer le tout à:

Deanne Hall-Habeeb  
2060 rue Sherbrooke O. #101  
Montréal, QC H3H 1G5

**SVP ne les envoyer pas avant le 1 décembre, 2009.  
Le tout doit être reçu au plus tard le 15 février, 2010, à 17h.**

## Exposition et Vente Annuelle (Choix du Jury)

Tudor Hall Chez Ogilvy

Du 20 au 24 mars, 2010 (accrochage 19 mars; s.v.p. remettez vos oeuvres 10-12h)

Vernissage: samedi 20 mars, 2010 14h – 16h

**Guide de Soumission**

1. Un maximum de deux oeuvres par artiste sera accepté . Il faut soumettre une photo pour chaque oeuvre soumise. La grandeur de la photo doit être de **4" x 6"** seulement.
2. Grandeur maximum des peintures, cadre inclus: **36" x 40"**.
3. Seuls les encadrements seulement qualité musée sera acceptés. (Toile tendue sur bois. Bordures de la toile réalisées comme l'oeuvre. Pas d'adhésif ou autre produit sur les bordures. Pas d'agrafe visible. Cadre non nécessaire).
4. Les sculptures sont encouragées mais les guéridons doivent les accompagner.
5. Les photos doivent être **les reproductions du travail original de l'artiste**. Les tableaux copies de scènes de calendriers ou de photographies publiées ne sont pas admissibles. Les oeuvres réalisées d'après vos propres photos sont acceptable.
6. Sur l'endos de chaque photo inscrire clairement **le titre, le medium, les dimensions sans cadre, les dimensions avec cadre, la direction (haut) de l'image**, et en cas de deux photographies, photo "A" et photo "B." **NB: Ne pas inscrire votre nom à l'endos des photos.**
7. Complétez le formulaire d'inscription et la cédule de surveillance (obligatoire).
8. Soumettre:
  - le formulaire d'inscription et la cédule de surveillance
  - la photo ou les photo
  - \$15,00 pour une soumission ou \$20,00 pour deux (non remboursable)
  - une enveloppe auto-adressée et affranchie (4 1/8" x 9 1/2")à: Deanne Hall-Habeeb  
2060 rue Sherbrooke O. #101  
Montréal, QC H3H 1G5  
514-931-4550

**Le tout doit être reçu au plus tard le 15 février, 2010, à 17h. (S.V.P. Ne les envoyer pas avant le 1 décembre, 2009).**

9. Pour les soumissions non retenues, les photos seront retournées.

Les soumissions seront jugées par un comité de 3 juges. Leur decision sera finale. Les artistes seront avisés des resultats du jury. Ceux qui seront sélectionnés recevront les renseignements relatifs à l'exposition juste après la selection.

Pour les soumissions non retenues par le comité, les photo seront retournées immédiatement. Les photos des oeuvres sélectionnées seront retenues par le comité jusqu'à la fin de l'exposition. Les juges choisiront les gagnants des prix à l'ouverture du vernissage chez Ogilvy. Les photos des oeuvres laureates et mentions honorables deviennent la propriété de l'Association Culturelle des Femmes de Montréal aux fins de publicité.

**Ventes et Commissions: Toutes les oeuvres doivent être à vendre. Aucune oeuvre soumise à l'ACFM et acceptée par le jury ne peut être vendue en privé. Sur toute oeuvre vendue, une commission de 25% du prix de vente sera perçue par l'ACFM. Le comité de l'exposition se reserve le droit de refuser toute oeuvre trop pesante, mal encadrée, mal montée, ou plus grande que 36" x 40" (cadre inclus).**

Association Culturelle des Femmes de Montréal  
Women's Art Society of Montreal

**Cédule De Surveillance**

**NB:** Les artistes sélectionnés doivent surveiller pendant au moins d'une période.

Nom \_\_\_\_\_ # de membre de l'ACFM \_\_\_\_\_  
Téléphone à domicile \_\_\_\_\_ Téléphone cellulaire \_\_\_\_\_

Des surveillants sont requis durant les heures d'ouvertures du magasin. Deux ou trois personnes sont requises pour chaque période. Il faut que vous soyez disponible pour toute la période. Indiquez le temps pour lequel vous êtes disponibles par ordre de préférence (1, 2, 3, ect.)

samedi, le 20 mars, 9-12h

samedi, le 20 mars, 12-15h

samedi, le 20 mars, 1430-17h

dimanche, le 21 mars, 12-1430h

dimanche, le 21 mars, 1430-17h

lundi, le 22 mars, 10-1230h.

lundi, le 22 mars, 1230-15h

lundi, le 22 mars, 15-18

mardi, le 23 mars, 10-1230h

mardi, le 23 mars, 1230-15h

mardi, le 23 mars, 15-18h

mercredi, le 24 mars, 10-1230h

mercredi, le 24 mars, 1230-15h

mercredi, le 24 mars, 15-18h

Pourriez-vous surveiller durant deux périodes?  Oui  Non

Si vos oeuvres ne sont pas vendues, c'est à vous de les reprendre à fin de l'exposition, mercredi, le 24 mars, entre 17h et 1745h ou jeudi, le 25 mars, entre 10h et 12h.